



10ans de presence pour algeriens

Par **grl196**, le **04/01/2011 à 19:22**

Bonjour, et bonne année 2011 a tout l'equipe, voila je suis algerienne et j'ai presque 10 ans en france, j'ai formulé une demande de régularisation a la prefecture du val de marne le mois de décembre par courrier j'avait 9 ans et 8 et après cinq jours j'ai reçu un écrit de la prefecture qui m'atteste la reception de ma demande, Ma question est si ma demande peut être traitée avant que je complète mes 10 ans, après ces trois mois qui restent pour 10 ans ou ça va se retarder au terme des 10 ans merci de me répondre, Nb je dépend de la prefecture du Val de Marne, merci de me répondre

Par **jeetendra**, le **04/01/2011 à 19:35**

Bonsoir, pour les Algériens il faut au minimum 10 ans de présence en France pour obtenir un certificat de résidence de 1 an (convention Franco-Algérienne de 1968), cordialement.

Par **grl196**, le **05/01/2011 à 20:35**

merci de votre réponse, et pour plus de précision esquisse ma demande ne va pas être étudiée pour raison de trois mois, avant ma l'envoi de ma demande par courrier je me suis déplacé à la préfecture et demander au guichet qui me précise de l'envoyer par courrier car ils n'acceptent pas la remise des dossiers directement, et j'ai bien précisé que j'ai 9 ans et 9 mois il m'a dit de que je peux faire ma demande vu la lenteur des études des dossiers ça va au terme de mes dix ans, merci de me préciser si ma demande peut être rejetée, MERCI

Par **SAMY93**, le **06/02/2011 à 13:55**

salut grlrna mon avis ils vont l'etudier quand ton tour arrivera mais a mon avis fallais pas l'envoyer avant moi je depond de la pref de bobigny quand j'avais demander au guichet la damme mavais dis c dix ans et un jour . j'espere que sa nempechera pas que sa soit positif mais vu leur maniere d'acceuil et de traitement pourvuque ils donne une reponse negatif et sa serai bete de refaire une autre demande pour un tel motifs .

Par **salim**, le **06/02/2011 à 15:53**

Bonjour,rnrnJe sais que des fois, à l'accueil à creteil,il est dit que le dossier peut etre envoye par correspondance avant car le temps que soit donné un rendez vous pour se presenter en prefecture, les 10ans seront passésrnl la meme personne à l'accueil un mois après, disait qu'il fallait attendre la date anniversairenrnje pense et j'espere que grl196 n'aura pas de soucis à ce niveau là et que la reponse au bout sera positive

Par **SAMY93**, le **06/02/2011 à 19:59**

salut salimrneffectivement c eux qui nous induisent a l'erreur ils profitent du moment de detressernmais je pense que eux aussi ils souffrent avec le nombre de dossier a traiter on si peux de temps.rnj'espere que sa sera positif pour nous tous car l'attente est dur de plus en plus.rnje voulais te dire salim si tu connais quelqu'un qui as eut une reponse recement sur un dossier de dix ans de présence" a la pref de bobigny et quel est le temp d'attenternmerci d'avance

Par **salim**, le **06/02/2011 à 20:29**

Bonsoir SAMY93,rnrnje n'ai pas la réponse à ta question mais je t'ai laissé un message privé, ça pourra peut etre t'aider à obtenir l'information

Par **casba**, le **29/05/2011 à 21:37**

bonjour a tous , j vouler savoir si quelqu'un à reçue les papier parapore au 10ans de prsance sur le teritoire franc.. pour les algerien ? vue k j'ai deposer mon dossier le moi d'avril , j'ai rentree MARS2001 com preuv j'ai edf a mon non le bai et declarasion dimpos , et j depons de prefectur de bobygny , merci d'avance ,

Par **doudati**, le **14/06/2011 à 13:11**

bonjour grl196rnquoi de neufs pour les papiers ?

Par **Tizi**, le **25/06/2011 à 17:47**

Je suis algérienne en France avec 3 enfant 10 de présence

Par **may 69**, le **28/06/2011 à 14:57**

bonjour,je suis nouvelle sur le site ;je veus savoir est ce qu'il existe des personnes qui ont ètè régulariser en france apres une présence de 10annee sur le territoire;si oui peut -on m'expliquer la procedure ,sans oublier que je suis algérienne ça me fait dix ans et 1 mois sur le sol francais de présence inninterrompue? et j'habite a lyon ,jai tte les preuves administrative ;mais pas de travail declarer ,ni promesse d'embauche car je boss a mon compte mais sans preuve je fais de la coiffure a domicile.j'attends impatiement votre réponse.merci

Par **salim**, le **28/06/2011 à 17:51**

Bonjour,rnrnsi t'es algerienne, tu fais ta démarche dans le cadre de l'article 6.1 des accords franco algerienrnrnil n'est pas exigé une promesse d'embauche(meme si c'est un plus)rnrnbeaucoup ici ont eu leur cas régularisé sans fournir çarnrntu devrais te rapprocher d'une association ou d'un avocat pour trier tes documents et presenter un bon dossier avec des preuves, pour chaque année, bien répartie tout au long de l'année

Par **may 69**, le **29/06/2011 à 12:15**

bonjour atous;je veus savoir comment on fait pour avoir un passeport en cours de validite que les autorites a la prefecture demande ;alors qu'on est sans papier depuis 10ans ;eventuellement,il ya expiration et puis surtout ,le consulat algerien refuse la delivance d'un nouveau etant donner qu'on n'a pas de résidence ,je suis dans une impasse aider moi s'il vous plait .j'aimerais savoir si kelkun est deja passer par là et comment il a procedé merci a tous

Par **salim**, le **29/06/2011 à 13:23**

Bonjour May69,rnrnle consulat ne délivre pas de passeport aux algériens en situation irrégulière mais te délivre en revanche une attestation consulaire qui est accepté par la prefecture en l'absence de passeport en cours de validité

Par **habib**, le **29/06/2011** à **13:24**

bonjour may 69rnrm moi mon avocat ma donner un papier comme quoi je suis algerien et j'ai un passeport périmé et j'ai été la semaine dernière au consulat ,ils mont donner une attestation consulaire qui remplace le passeport avec ma photo en attendant les papier voila.bonne journée

Par **belkacem78**, le **08/01/2013** à **22:25**

j'ai posé mon dossier de 10 ans de présance en france de pui le 06 décembre 2010 jus qua maintenant j'ai aucune nouvelle et je sui algerienne

Par **ejiljili**, le **21/01/2013** à **15:05**

BONJOUR

Par **belkacem78**, le **14/02/2013** à **14:42**

bon jour j'ai 12 ans en france j'ai posé mon dossier de 10 ans en france et j'ai reclamer plusieurs fois ala prefecture au service d'acueille j'ai cherche au j'ai va aller pour reclamation de ma carte sejour j'ai posé le dossier le 06 décembre 2010 jusq au maintenant jai aucune nouvelle toujours attand j'attand jusqu au au

Par **mourad1971**, le **08/05/2013** à **12:57**

bonjour je suis algerien jai poser mon dossier de presance en france depuis 10 ans et jai bientot 12 ans et jai eu un refu pourtant chaque nnee de presance jai presenter au moin de 6 a 10 preuve de presance